



Institut canadien de
plomberie et de chauffage



Association des entrepreneurs en mécanique du Canada
(AEMC)

CONSTRUIRE ENSEMBLE DE FAÇON PLUS INTELLIGENTE

Des produits et des personnes pour soutenir l'efficacité énergétique

Assurer la transition vers une économie à faible émission
de carbone

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources naturelles

À PROPOS DE NOUS



Association des entrepreneurs en mécanique du Canada
(AEMC)

CONSTRUIRE ENSEMBLE DE FAÇON PLUS INTELLIGENTE

L'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) est une fédération nationale à but non lucratif qui regroupe des associations provinciales autonomes œuvrant au développement et à l'avancement du secteur des entrepreneurs spécialisés et des entrepreneurs d'installations mécaniques du Canada. Fondée en 1895, l'AEMC est une association nationale dynamique et diversifiée qui répond aux besoins des entrepreneurs en mécanique de toutes tailles dans des domaines tels que la plomberie, le chauffage, la ventilation, la climatisation, les systèmes de contrôle, les gaz médicaux, le soudage et la suppression des incendies, principalement dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels. Avec des bureaux dans chaque province ainsi que 15 bureaux régionaux en Ontario, l'AEMC est la plus importante association d'entrepreneurs spécialisés du Canada.



Institut canadien de
plomberie et de chauffage

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), fondé à Montréal en 1933, est une association professionnelle à but non lucratif qui a pour mission d'offrir à ses membres les outils dont ils ont besoin pour réussir dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui. Plus de 283 entreprises sont membres de cette association professionnelle canadienne influente. Ce sont des fabricants, des distributeurs grossistes, des maîtres distributeurs, des agents de fabricants et des entreprises alliées qui fabriquent et distribuent des appareils sanitaires, du matériel de chauffage hydronique, des produits de PVF industriels, des équipements d'adduction d'eau et d'autres produits mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 800 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Le chiffre d'affaires de l'industrie s'élève à plus de neuf milliards de dollars par an, et les membres de l'ICPC emploient plus de 20 000 personnes dans tout le Canada.

INTRODUCTION

L'Institut canadien de la plomberie et du chauffage (ICPC) et l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) soulignent l'importance de la collaboration pour respecter le Plan de réduction des émissions du gouvernement fédéral et l'engagement de financer la Stratégie nationale de bâtiments carboneutres énoncés dans le récent budget fédéral. En tant qu'industrie, nous voulons voir une transformation du marché qui mènera à une économie durable et à faible émission de carbone. Nous croyons que pour rendre cette transformation possible, la collaboration entre le gouvernement et l'industrie est primordiale.

En tant qu'associations nationales impliquées dans l'industrie de la construction au Canada, l'ICPC et l'AEMC croient fermement que les objectifs en matière de bâtiments carboneutres ne seront pas atteints dans les délais prévus par le gouvernement sans de nouveaux investissements majeurs dans la formation, les incitatifs et la promotion pour attirer de nouveaux travailleurs. Les technologies les plus récentes et les produits les plus efficaces sont importants pour atteindre les objectifs du Canada en matière de carboneutralité, mais sans une quantité suffisante de travailleurs qualifiés pour les installer et les entretenir, le marché ne sera pas en mesure de réagir rapidement. C'est une nécessité pour nos industries respectives. Nous reconnaissons que plus le gouvernement et l'industrie collaborent étroitement, plus ils peuvent effectivement contribuer à rendre notre merveilleux pays concurrentiel.

RECOMMANDATIONS

Le Canada s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone dans le cadre de ses efforts pour atténuer les changements climatiques. L'atteinte de ces objectifs nécessitera un effort concerté de la part du gouvernement, des entreprises, des travailleurs et des familles. Le gouvernement, les membres du Comité permanent des ressources naturelles ainsi que nos associations et nos membres partagent l'objectif de minimiser les inconvénients potentiels de cette transition, notamment la diminution de la qualité de vie, les pertes d'emploi, les fermetures d'entreprises et la hausse de l'inflation pour les consommateurs.

L'AEMC et l'ICPC joueront un rôle important dans la « transition équitable » à mesure que les investissements pour rendre les bâtiments plus écoénergétiques augmenteront. On s'attend à ce que la transformation du marché des dispositifs, des appareils et des systèmes de plomberie et de chauffage se fasse rapidement et avec un investissement plus important de la part des partenaires gouvernementaux que par le passé. Cela ajoutera des pressions sur le secteur, qui pourraient provoquer une demande excessive pour certains produits tout en rendant d'autres rapidement obsolètes. Il faut également mettre l'accent sur l'importance de l'éducation des

consommateurs et de leur adoption de ces produits.

Nous sommes d'accord que le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la plupart des familles et des entreprises peuvent rénover ou améliorer leurs systèmes de chauffage à eau chaude, de chauffage et de refroidissement hydronique, de ventilation et autres systèmes mécaniques connexes afin de réduire les émissions à un coût abordable. En même temps, le gouvernement et l'industrie doivent travailler ensemble pour s'assurer qu'il y a suffisamment de gens de métier qualifiés pour choisir, calibrer, installer, réparer et entretenir les nouveaux systèmes requis dans l'environnement bâti au Canada.

Le secteur de la plomberie et de la mécanique s'engage à proposer des solutions réalisables qui permettront de transformer le marché et de soutenir la croissance de l'emploi et la prospérité à mesure que le Canada se dirige vers une économie carboneutre.

Nous recommandons :

- de privilégier l'harmonisation entre les provinces, les territoires et l'industrie pour la mise à jour des codes et des normes de construction du Canada;
- d'effectuer des investissements de 20 milliards de dollars dans la rénovation pour refléter des investissements similaires dans le logement et les nouvelles infrastructures engagés par le gouvernement fédéral;
- de consentir des investissements dans le développement de la main-d'œuvre de 1,25 milliard de dollars pour l'éducation, la formation et le perfectionnement liés à l'efficacité énergétique et à la résilience climatique, comme l'a recommandé le Groupe de travail sur la relance économique;
- d'investir 10 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années pour commercialiser et promouvoir les métiers de plombier et de mécanicien pour leur précieuse contribution à l'amélioration des résultats environnementaux, dont deux millions de dollars pour promouvoir ces métiers auprès des groupes sous-représentés.

PRIVILÉGIER L'HARMONISATION

Le secteur du bâtiment est prêt pour la transition vers une économie carboneutre. Il existe d'innombrables technologies qui peuvent faire évoluer les maisons, les bureaux et d'autres bâtiments importants vers une économie carboneutre dès aujourd'hui. Toutefois, pour être efficaces, elles doivent être axées sur la rentabilité et la capacité d'absorber les changements dans les secteurs de la plomberie et de la mécanique. Nous avons assisté à la construction de maisons neuves carboneutres par plusieurs constructeurs, et nous entendons de plus en plus parler de rénovations carboneutres. Les gens cherchent des mesures prudentes pour atteindre leurs objectifs énergétiques, améliorer la qualité de l'air intérieur et accroître le confort de leur maison. Le secteur mécanique offre plusieurs solutions pour alléger le fardeau des coûts pour les propriétaires de maisons et d'immeubles. Le défi consistera à rallier les gouvernements

municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéral à un objectif commun assortis des mêmes approches et échéanciers.

Il faut éviter la fragmentation pour réussir la transition vers des constructions carboneutres.

Les décisions du gouvernement doivent être fondées sur des données et sur la science. Nous craignons que l'efficacité des mesures incitatives, des rabais et des ajustements aux codes et aux normes soit une réflexion secondaire, alors que la principale motivation du gouvernement est d'agir rapidement pour rendre la construction plus écologique. Pour assurer une meilleure adoption par les propriétaires, les gestionnaires de bâtiments et les maîtres d'ouvrage, il est essentiel que le gouvernement gère la transformation du marché en collaboration avec l'industrie.

La transition vers une économie à faible émission de carbone ne consiste pas seulement à adapter les systèmes consommant du carburant; elle doit être responsable et efficace pour les Canadiens. Collectivement, nous devons envisager et gérer l'ensemble des systèmes dans les nouvelles constructions et les rénovations afin de réduire les émissions. Cette transition concerne la consommation totale d'énergie, et pas seulement les sources de carburant. Pour réduire la consommation, il faudra à la fois des règles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et des mesures incitatives pour les consommateurs, tout en veillant à ce que les solutions soient rentables.

Le défi du décalage

La Ville de Vancouver a accéléré les échéanciers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et éliminer la production de carbone. Les premières restrictions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elles concernaient les nouvelles habitations de trois étages et moins. La restriction précisait que les nouvelles maisons doivent utiliser l'électricité pour le chauffage des locaux et de l'eau, à moins qu'elles ne répondent à la norme des maisons passives. Il était prévu d'introduire en janvier 2023 des normes d'efficacité minimales pour les modifications apportées aux bâtiments existants. Heureusement, ces normes ont été retirées et seront abordées ultérieurement.

TransformTO cherche à accélérer la réduction des gaz à effet de serre à Toronto. L'organisme estime que l'échéancier fixé par le gouvernement fédéral est trop long et que Toronto doit se transformer à un rythme plus rapide.

Ressources naturelles Canada a déjà, en collaboration avec l'industrie, établi des normes d'efficacité minimales pour les appareils de chauffage, qu'ils soient alimentés par des combustibles fossiles ou par l'électricité. ***Les entreprises ont besoin d'uniformité entre les provinces et les territoires pour offrir des produits et des services de manière efficace***, sans que les coûts n'augmentent considérablement pour les consommateurs. C'est la meilleure façon de favoriser l'adoption de produits plus efficaces.

Notre industrie a organisé des tables rondes réunissant des représentants de divers ministères fédéraux pour aborder cette préoccupation. Depuis 2020, nous avons travaillé avec le Conseil canadien des normes, Ressources naturelles Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Environnement et Changement climatique Canada, Emploi et Développement social Canada et le Conseil national de recherches du Canada afin de regrouper les informations et les priorités pour gérer cette transition. Notre secteur a dû prendre l'initiative d'établir ces tables rondes pour assurer un dialogue interministériel et un échange d'information à l'extérieur des cycles

habituels de consultation sur les règlements ou d'adoption de codes et de normes. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle plus actif dans les discussions interministérielles concernant ses objectifs climatiques qui impliquent les acteurs de l'industrie.

La capacité du Canada à mettre en œuvre la « transition équitable » dans le secteur de la construction dépendra des partenariats. Ces partenariats seront établis entre le gouvernement et l'industrie, mais aussi entre les divers échelons de gouvernement. Nous aurons besoin que les gouvernements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéral adhèrent à des objectifs communs afin que les délais de mise en œuvre des nouveaux codes de construction et des normes de produits ne soient pas fragmentés. Cela permettra d'éviter des obstacles coûteux à la mise en œuvre pour les entreprises de notre secteur ainsi que pour les consommateurs et les gouvernements.

La lettre de mandat du ministre Champagne comprend la directive de travailler avec le ministre des Ressources naturelles sur « l'élaboration de codes du bâtiment modèles, y compris la publication d'un code du bâtiment carboneutre et d'un code de rénovation modèle d'ici la fin de 2024 ». L'ICPC et l'AEMC appuient l'intention et l'orientation de ces changements. En même temps, nous sommes préoccupés par le fait que l'élaboration rapide des codes pourrait se faire au détriment de la consultation de l'industrie. Si l'on pousse trop rapidement les technologies de pointe, les gestionnaires d'immeubles et les consommateurs risquent de laisser les anciens systèmes en service plus longtemps et de voir les coûts augmenter rapidement, ce qui ralentirait le développement et les calendriers de modernisation. Pour améliorer notre état de préparation, nous avons besoin :

- de coordination et de collaboration pour assurer une adoption rapide par les provinces, les territoires et les municipalités, et des délais clairs et gérables pour la transition de l'industrie;
- de cadres réglementaires qui équilibrent les coûts et les avantages mesurables en utilisant des données validées pour soutenir les initiatives;
- de bâtiments considérés comme un système connecté dans la construction;
- d'approches efficaces pour les nouvelles constructions et les rénovations, fondées sur une compréhension de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de valeur.

INVESTISSEMENTS EN RÉNOVATIONS

L'Institut Pembina a estimé que 70 % des bâtiments existants aujourd'hui (chiffres de 2019) seront encore utilisés en 2050.

Les investissements récents dans de nouvelles infrastructures plus propres et plus vertes sont bien orientés, mais investir dans la modernisation des infrastructures actuelles devrait susciter autant d'intérêt et d'investissements de la part du gouvernement que la construction de nouvelles maisons et de nouveaux bâtiments industriels, institutionnels et commerciaux (IIC).

Selon Efficacité énergétique Canada, pour chaque million de dollars investi dans l'efficacité énergétique, 16 à 30 emplois sont créés. Si les investissements dans la rénovation des bâtiments IIC sont importants pour créer des possibilités d'emploi, ils le sont aussi pour inciter

les gestionnaires et les propriétaires de biens immobiliers, les institutions publiques comme les écoles, les hôpitaux et les collèges, et les grandes entreprises à réduire leur empreinte carbone.

Efficacité énergétique Canada et Clean Energy Canada notent que si toutes les mesures d'efficacité énergétique, y compris les rénovations de maisons et de bâtiments prévues dans le cadre pancanadien, sont pleinement mises en œuvre, le Canada pourrait réduire ses émissions de GES d'environ 79 millions de tonnes d'ici 2030. Cela représente près de 40 % de l'engagement climatique pris par le Canada à la Conférence de Paris.

Au cours des prochaines années, Ressources naturelles Canada peaufinera sa Stratégie nationale pour les bâtiments carboneutres. Grâce à une série de partenariats, d'incitatifs et d'investissements, le ministère cherchera à réduire la pollution et à diminuer les factures mensuelles de services publics des familles et des entreprises canadiennes. Grâce à la collaboration avec d'autres échelons de gouvernement, notamment les municipalités et les gouvernements autochtones, ces partenariats feront augmenter la demande dans le secteur de la mécanique et de la plomberie.

Les incitatifs proposés aux propriétaires et le financement accordé aux municipalités pour soutenir la rénovation et l'amélioration des logements dans le plus récent budget constituent un modèle utile. Le même enthousiasme et le même niveau d'engagement financier du gouvernement pour les nouvelles infrastructures, par le biais de programmes comme le plan d'infrastructure Investir dans le Canada et la Banque de l'infrastructure du Canada, sont également des modèles instructifs.

Nous recommandons au gouvernement fédéral d'investir 20 milliards de dollars dans la modernisation des bâtiments IIC dans le cadre de la Stratégie nationale pour les bâtiments carboneutres.

Ce financement pourrait être assorti d'exigences de contrepartie qui permettraient de débloquer des investissements d'autres échelons de gouvernement et de mobiliser des fonds du secteur privé. Ce faisant, entre 320 000 et 600 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans le domaine de l'efficacité énergétique. Bon nombre de ces nouveaux rôles seraient soutenus par les entreprises du secteur de la mécanique et de la plomberie, où l'on prévoit une baisse du nombre de travailleurs disponibles au cours des prochaines années.

TRANSFORMATION DU MARCHÉ DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Près d'un ouvrier qualifié sur cinq œuvrant dans les métiers de la mécanique, y compris la plomberie, la tuyauterie et l'installation de conduites de gaz, devrait prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années. Nous savons donc que les objectifs en matière de bâtiments carboneutres ne seront pas atteints dans les délais prévus par le gouvernement sans de nouveaux investissements majeurs dans la formation, le perfectionnement, les incitatifs et la promotion.

Il est de plus en plus difficile pour les entreprises d'attirer et de retenir des apprentis au Canada. En même temps, nous prévoyons une demande beaucoup plus importante dans les années à

venir en raison de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Nous devons augmenter le taux de remplacement des retraités et ajouter de nouveaux travailleurs hautement qualifiés dès maintenant pour éviter que le retard de formation entraîne une hausse des coûts des projets dans les années à venir. Les métiers de la mécanique et les autres métiers spécialisés qui contribueront à l'atténuation des changements climatiques ont besoin d'un soutien garanti pour contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

En plus de remplacer les retraités et d'embaucher de nouveaux travailleurs qualifiés, les travailleurs qui œuvrent déjà dans le secteur auront besoin d'aide pour se recycler et se perfectionner. Ils devront également bénéficier de nouvelles initiatives pour se familiariser avec les technologies émergentes. Bien qu'il existe aujourd'hui une certaine capacité de perfectionnement et de recyclage dans notre industrie, nous ne sommes pas équipés pour répondre aux besoins de demain. C'est pourquoi nous avons inclus le perfectionnement et le recyclage dans une proposition au Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, qui, nous l'espérons, sera retenue. Cependant, il n'existe aucune garantie de financement pour notre secteur.

En raison du rôle important que jouent les systèmes mécaniques et de plomberie dans l'environnement bâti, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité énergétique et la santé et la sécurité à l'intérieur, il faut s'attendre à ce que tout investissement accru dans les rénovations ou les nouveaux bâtiments repose sur ces métiers. Comme les gouvernements se tournent à juste titre vers les investissements dans les rénovations et les infrastructures pour réduire les émissions, il est essentiel d'investir dans les métiers précis qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs gouvernementaux.

L'industrie et le gouvernement peuvent relever ce défi, mais des partenariats et du financement sont nécessaires pour y parvenir. Le récent budget fédéral a financé une série de nouvelles initiatives qui augmenteront l'efficacité énergétique et favoriseront la construction de nouveaux logements, mais il ne prévoyait pas d'investissements clairs et substantiels dans la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser ces investissements.

Nous recommandons au gouvernement d'investir 1,25 milliard de dollars dans le développement de la main-d'œuvre nécessaire pour favoriser l'efficacité énergétique et la résilience climatique, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès aux programmes de formation et l'élaboration de nouvelles approches pour les métiers de la mécanique.

Nous recommandons également au gouvernement fédéral d'investir, au cours des cinq prochaines années, 10 millions de dollars par année dans la commercialisation et la promotion des métiers de la mécanique en tant qu'« emplois verts » importants. De ce montant, deux millions de dollars par année devraient être affectés à la promotion des métiers de la mécanique auprès des groupes sous-représentés.